



lot de copro sans partie commune

Par **a5004a**, le **18/02/2020** à **17:50**

je suis dans une copropriété avec 3 entrées sur rue, celle du milieu donne sur 1 maison avec 4 T2 + un terrain clôturé avec 4 parkings et il y a 4 propriétaires sur cette maison. l'entrée de droite donne sur 1 maison + 1 terrain clôturé (j'en suis le propriétaire). l'entrée de gauche donne sur 1 maison + 1 terrain clôturé, et plus loin 1 autre maison + terrain clôturé (j'en suis également le proprio). Donc, je suis propriétaire de 3 maisons avec 3 terrains clos sans aucune partie commune avec la maison des 4 T2 + 4 parkings (des 4 autres proprio). Je pense que je n'ai rien à faire dans cette copro. Qu'en pensez-vous ? merci pour réponses...

Par **youris**, le **18/02/2020** à **18:34**

bonjour,

êtes-vous certain que les terrains des différentes parcelles n'est pas une partie commune de votre copropriété ?

Il peut exister entre les différentes maisons des parties communes comme les réseaux d'eau potable, d'eaux usées, gaz , électricité.....

prendre avis auprès d'un spécialiste de la copropriété me semble nécessaire, également notaire, géomètre.

vous pouvez consulter ce lien:

http://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1596798/comment-faire-pour-sortir-sa-maison-dune-copropriete-horizontale

sans oublier, l'accord de votre assemblée générale.

salutations

Par **a5004a**, le **19/02/2020** à **09:16**

Bonjour et merci à YOURIS pour la réponse. Toutes les parcelles que nous possédons sont notées parties privatives. Il n'y a que les eaux vannes qui passent sur 6 ml en bordure du

terrain d'une maison, mais d'après le géomètre, ça peut se traiter en servitude. Pas de gaz, les réseaux EAU et ELECTRICITE sont différents.

A la dernière assemblée générale extraordinaire, pour voter notre sortie, aucun des 4 autres propriétaires n'est venu. Je pense qu'ils se sont tous donnés le mot pour bloquer la scission.

Que penser de tout ça ?...

Cordialement...

Par **youris**, le **19/02/2020** à **09:32**

bonjour,

qu'en pense votre syndic ?

salutations

Par **a5004a**, le **19/02/2020** à **12:19**

Bonjour,

tous les trimestres, je donne de l'argent au syndic (450 euros environ) alors sans trop le faire voir, il fera tout pour que ça n'aboutisse pas.

cordialement...